

République Française
Département
ARIEGE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

COMMUNE DE VERNAJOUL

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	15	14

D-14-2022

**Décision modificative n° 1
(Annulation taxe
aménagement perçue en
2020)**

**Date de la convocation
16 juin 2022**

**Date d'affichage
16 juin 2022**

**PROCURATIONS : 0
VOTE POUR : 14**

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur

009-210903290-20220627-D-14-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2022

Séance du 27 juin 2022

L'an Deux mille vingt-deux et le vingt-sept du mois de juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul FERRÉ, Maire, pour une séance extraordinaire.

Présents :

CAZAUD Sandrine, CHAUSSONNET-PONS Candice, DIEUDONNÉ Walter, FERRÉ Jean-Paul, GRELLET Lauriane, HOARAU Alain, MARIANI Stéphanie, MAYORAL Nathalie, PELISSIER Jean-Pierre, REGALON Sylviane, ROUAIX Noël, ROUAN Thierry, SEILHAN David, TOURENQ Pierre.

Absent excusé (retardé) : M. MARTY Claude,

Secrétaire de séance : REGALON Sylviane.

.....
Monsieur le Maire rappelle que lors de la construction d'un bâti, nous percevons une taxe d'aménagement. Un permis de construire a été annulé et nous devons rembourser la somme perçue. Il faut donc annuler un titre émis sur un exercice antérieur.

Les crédits votés au Budget primitif étant insuffisants, il est donc nécessaire de procéder à une décision modificative (virement de crédits).

**Le Conseil Municipal, Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré,**

➤ DECIDE de procéder à la décision modificative suivante :

<u>Article</u>	<u>Chap.</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant</u>
673	67	Annulation de titre sur exercice antérieur	+ 1 300.00
022		Dépenses imprévues de fonctionnement	- 1 300.00

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,
Jean-Paul FERRÉ

